

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 26 août 2025, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Madame Christelle MEGRET, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Sébastien MARCO, Rachel SAUREL, Georges ZANARDI, Françoise TRABUT, Yannick BOVICS, Nathalie HAILLEZ, Thomas SPIEGELBERGER, Andrée JAN, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Patrick MOLLARD, Martine KOHLY, Salvador VALERO, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Sidney REBBOAH pouvoir à Christelle MEGRET, Marie SADAUNE pouvoir à Rachel SAUREL, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Patrick BARRIER pouvoir à Patrick MOLLARD, Sophie BATTARD pouvoir à Martine KOHLY, Béatrice BON pouvoir à Françoise TRABUT, Ludovic BRISE pouvoir à Sébastien MARCO

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 56/2025 – Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi à temps complet de catégorie A – Attaché Territorial

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment l'article 21,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération en date du 15 octobre 2007 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de gestion de l'Isère en date du 6 septembre 2007 ;

VU l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 10 décembre 2024 après avis du comité social territorial en date du 10 décembre 2024 ;

VU le tableau actuel des effectifs de la commune ;

VU la présentation en Commission Ressources du 19 Août 2025,

Considérant la nécessité de renforcer l'équipe administrative de la collectivité,

Considérant la volonté de professionnaliser la fonction support et d'assurer un appui renforcé aux services,

Il est proposé à l'assemblée délibérante de créer un emploi permanent d'Attaché territorial, relevant de la catégorie A, pour occuper les fonctions de Responsable du pôle Ressources et Appui aux Services.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux et pourra être ouvert à l'ensemble des grades de ce cadre d'emplois relevant de la catégorie hiérarchique A.

L'emploi est créé à temps complet, soit 35/35èmes.

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 2° du Code général de la Fonction Publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve que la recherche de candidats statutaires ait été infructueuse,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer, à compter du 1^{er} septembre 2025, un emploi permanent au grade d'attaché territorial à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu, afin d'assurer le bon fonctionnement des services administratifs ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

Vote : 19 voix pour

4 voix contre (Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD)

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire de séance,
Andrée JAN



Le Maire,
Christelle MEGRET

